



**Allocution
du Secrétaire général parlementaire
de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie,
M. Jacques Krabal**

***Colloque : Les enfants sans identité
organisé par l'OIF et la Conférence des OING de la Francophonie***

Assemblée nationale française, salle 6217

28 novembre 2019

Seul le discours prononcé fait foi

Madame la présidente de la Conférence des Organisation Internationales non Gouvernementales de la Francophonie (OING)

Monsieur le Directeur des affaires politiques et de la gouvernance démocratique à l'Organisation internationale de la Francophonie, cher Georges Nakseu,

Monsieur le Délégué pour les relations avec la société civile et les partenariats,

Monsieur le président de l'Observatoire Pharos,

Monsieur les président d'Avocats sans frontières,

Mesdames et messieurs,

Chers amis francophones,

Je dois vous avouer que je suis particulièrement heureux et honoré, à plus d'un titre, de m'exprimer devant vous ce matin sur un thème qui me tient particulièrement à cœur : les enfants sans identité.

D'abord, parce qu'il est assez rare pour le Secrétaire général parlementaire de la Francophonie de s'exprimer au sein de l'Assemblée nationale la République française. L'événement est pour moi bien plus que symbolique.

Il témoigne de l'engagement du président Richard Ferrand et de la Section française de l'APF au rayonnement de la Francophonie recentrée sur son socle : la langue française et une politique multilatérale.

J'y vois aussi l'ambition de faire émerger au sein de la nation française, un réel sentiment d'appartenance à la communauté francophone qui dépasse les frontières.

Heureux aussi parce que ce colloque organisé par la Conférence des OING de la Francophonie rassemble autour d'un objectif commun les institutions et la société civile francophone.

Votre événement est donc encore une fois lourd de sens. Il répond à l'appel des chefs d'états et de gouvernement réunis à Erevan de donner une nouvelle dynamique à notre organisation internationale, d'encourager les coopérations multilatérales et d'intégrer la société civile organisée dans un nouveau modèle de gouvernance des institutions qu'il nous reste à construire.

Ce matin, nous pouvons collectivement nous réjouir de voir à quel point nous pouvons agir ensemble, parlementaires, OIF, OING de l'espace francophone pour le respect des droits fondamentaux et conforter ainsi la démocratie.

Votre évènement s'inscrit enfin dans le cadre de la célébration des 30 ans de la Convention internationale des Droits de l'enfant.

Cet anniversaire est une opportunité pour débattre et réfléchir à la fois sur les progrès réalisés et les difficultés qui subsistent. Il faut bien le dire. Maltraitance, enfants soldats, enfants non scolarisés malgré la généralisation de l'éducation, violence sexuelle, mariages forcés restent hélas toujours d'actualité.

Oui, nous devons nous tous, ONG, états, parlements de l'espace francophone être à l'offensive pour que cette convention devienne une réalité pour tous les enfants.

Et il apparaît comme une évidence que l'établissement de registres d'état civil est la clé de voûte du respect de cette convention. Il repose notamment sur le respect de son article 7 : « *l'enfant a le droit à un nom dès la naissance, il doit acquérir une nationalité* ».

Cet article ne fait d'ailleurs que réaffirmait l'article 24, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques du 16 décembre 1966 : « *tout enfant doit être enregistré immédiatement après sa naissance et avoir un nom.* »

Donner une identité personnelle, administrative et sociale à un enfant, c'est le reconnaître comme un être à part entière et comme citoyen de son pays.

L'identité se définit donc par une double relation : la relation à soi et la relation à l'autre.

Disposer d'une identité signifie que l'on fait partie d'un groupe, d'une communauté humaine.

A la naissance, aucun enfant n'a le pouvoir de proclamer son identité. C'est la société qui le déclare comme un de ses membres, selon des procédures ou des rites, et lui donne sa place dans la communauté.

Dès lors, ne pas disposer d'identité en dehors d'un petit cercle parental signifie que l'on n'existe pas légalement. Le problème est mineur dans les premiers jours de l'existence, il devient vite préoccupant lorsque l'enfant grandit.

Sans état civil, sans pièce d'identité, pas d'accès à l'éducation, pas de droit de vote donc pas d'exercice de ses droits civiques absence de couverture sociale...

Ils sont voués à la misère culturelle, économique et sociale et en proie à tous les trafics. Un enfant sans identité n'a pas d'avenir puisqu'il n'existe pas.

Les conséquences pour les États sont tout autant dramatiques : sans état civil avec un registre de naissances et de décès, il est impossible d'établir des statistiques démographiques fiables.

Or la démographie est la base de la prévision comme de la planification économique et sociale.

L'état civil ne consiste donc pas simplement à donner par écrit un nom, une date et un lieu de naissance à un individu. Il est l'acte initial de l'organisation de la vie en société.

Et pourtant plus de 230 millions d'enfants de moins de 5 ans dans le monde sont privés d'état civil.

C'est pour moi une faute humaine, politique, sociale et même philosophique. Mais prendre conscience de ce scandale nous oblige à agir. Et une fois c'est la grâce à la société civile, aux OING que ce scandale a été porté à la connaissance du grand public.

Et je tiens à saluer Laurent Dejoie et Abdoulaye Harissou, de l'Association du notariat francophone, pour leur livre « Enfants fantômes un défi pour l'Afrique et Michel Welterlin pour son documentaire.

Ils sillonnent sans relâche l'espace francophone pour sensibiliser les populations mais aussi l'UNICEF, Regards de femmes et toutes les autres associations qui travaillent sur le terrain à éradiquer le scandale des enfants sans identité.

Je suis d'autant plus sensible à cette question que la tenue « des registres des

baptêmes et des sépultures » a été rendue obligatoire en France en 1539 par l'ordonnance « de Villers-Cotterêts » au cœur du château royal situé dans ma circonscription. C'est d'ailleurs là-bas que le président Emmanuel Macron a affirmé son ambition pour la francophonie et la diversité culturelle.

Hier encore, personne ne croyait que ce château laissé à l'abandon pourrait avoir un avenir. Il a suffi d'une analyse des potentiels culturels, économiques et géographiques, conjuguée à un projet ambitieux du chef de l'État pour que ce château renaisse de ses cendres. Aujourd'hui, le projet de réhabilitation du château François 1^{er} se construit avec les habitants, les élus et associations du territoire. N'est-ce pas un bel exemple que l'action politique, aux côtés de l'engagement associatif et administratif, permet la réalisation de grandes ambitions ?

Il en va de même sur la question des enfants sans identités, c'est par la mobilisation de tous, que nous mènerons à bien ce combat.

Ce thème, les enfants sans identité, n'est pas nouveau pour notre assemblée. Il a en effet été porté au milieu des années 2000 par la sénatrice française Mme Michèle André.

Il est également toujours vigoureusement défendu par notre collègue sénatrice française Mme Claudine Lepage et notre collègue députée française, Mme Laurence Dumont.

Mais il est maintenant devenu un axe essentiel de notre nouveau cadre stratégique et le fil conducteur de nos travaux depuis 2018. Toutes les commissions et réseaux de l'APF y travaillent.

L'APF adopte donc une approche croisée et multilatérale sur les enfants sans identité.

Premières réalisations concrètes : une **première loi-cadre** de notre assemblée, adoptée lors de notre session plénière à Abidjan en juillet dernier. Elle a pour objectif d'appuyer nos parlements membres à légiférer sur l'établissement des registres d'état civil dans leur pays. Il ne s'agit pas d'imposer. Il s'agit d'accompagner le renforcement des droits humains et de la démocratie en respectant la souveraineté des états, l'histoire et l'évolution des pays.

Mais aussi un projet pilote de développement de l'enregistrement à l'état civil dans quelques pays ciblés qui ont été sélectionnés lors d'une réunion en février 2018 avec l'OIF, l'ONUSIDA et l'UNICEF.

Il s'agit du Burkina Faso, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Mali et du Sénégal.

Ou encore récemment l'engagement des médiateurs francophones AOMF sur cette question à Rabat en novembre dernier et les séminaires parlementaires de la Commission des Affaires Parlementaires à Kigali en octobre et à Brazzaville en novembre.

Notre objectif : Faire de l'espace francophone, le premier espace mondial à zéro enfant sans identité, sonne comme un slogan publicitaire ou même comme une provocation.

C'est pourtant bel et bien un objectif partagé par l'ensemble des parlements de l'APF et depuis le dernier Conseil Permanent de la Francophonie, à Monaco, la priorité des chefs d'États grâce à la détermination politique de la Secrétaire générale, Son Excellence Louise Mushikiwabo.

C'est une bonne nouvelle et nous pouvons collectivement nous en réjouir.

Mais ce n'est pas la seule bonne nouvelle.

Lors de la Cinquième Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des états civils à Lusaka (Zambie) en octobre dernier, l'état civil a été consacré comme condition préalable et essentielle à la réalisation des objectifs énoncés dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine et la Zone franche continentale africaine.

Lors de cette conférence, le système technologique proposé par iCivil Africa au Burkina Faso pour l'enregistrement des naissances et la délivrance d'état civil a été saluée et ovationnée.

Lancé depuis 2015 comme un projet pilote à Ouagadougou, ce système innovant sera déployé sur l'ensemble du territoire national burkinabé grâce à un appui de 11 millions de dollars de la Banque mondiale.

Et l'Union africaine, à travers ses recommandations, a invité tous les États membres à emboîter les pas du Burkina Faso.

C'est encore une bonne nouvelle.

Mais nous ne sommes pas dupes. La mise en œuvre réelle et pérenne repose aussi sur une architecture institutionnelle solide et une organisation décentralisée dans chaque pays avec la nécessité de développer la formation des officiers d'état civil sur tous les territoires, même dans les villages les plus reculés.

Il faut alors que les États consacrent l'état civil comme le premier droit fondamental pour chaque enfant mais aussi comme l'acte fondateur de l'unité nationale, et l'outil indispensable au développement économique de leur pays.

Je resterai donc vigilant et plus que jamais déterminé à faire de l'espace francophone, le premier espace mondial à zéro enfant sans identité.

Je sais que je peux compter sur votre mobilisation. Vous pouvez compter sur celle de l'APF parce que vous comme moi, les mots de Kofi A. Annan nous inspirent et nous obligent : *« Rien n'est plus important que de bâtir un monde dans lequel tous nos enfants auront la possibilité de réaliser pleinement leur potentiel et de grandir en bonne santé, dans la paix et dans la dignité. »*

Nous le devons à nos enfants et à l'avenir de l'humanité.

Je vous remercie.